



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 4 novembre 2025

Note de Synthèse

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Schéma cyclable intercommunal – Projet de liaison cyclable Champigné / Châteauneuf –

Etudes d'œuvre – Accord de principe sur les modalités de financement et de mise en œuvre

La CCVHA, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire, prévoit une liaison cyclable entre Champigné et Châteauneuf-sur-Sarthe sur 4,5 km le long de la RD 770. Ce projet vise à sécuriser les déplacements à vélo et s'inscrit dans le Schéma Cyclable Intercommunal. Le financement sera partagé à 51 % par la CCVHA et 49 % par la commune, qui assurera seule l'entretien. Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au second semestre 2026. La commune doit donner son accord de principe sur les modalités de mise en œuvre et de financement. Le plan de financement est joint en annexe.

Opération de réparation de l'éclairage public – Versement d'un fonds de concours au SIEMML – Remplacement d'un candélabre rue du capitaine Mailfert à Champigné

Il convient d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SIEMML pour la réalisation des travaux de réparation de l'éclairage public concernant le remplacement d'un candélabre rue de capitaine Mailfert à Champigné. L'avant-projet détaillé est joint en annexe.

Accord de principe pour confier l'aménagement du 9 rue Nationale à Châteauneuf-sur-Sarthe à Podeliha

La commune souhaite aménager ce terrain de 786 m², cadastré section AH n°696 qui pourra accueillir un immeuble de 14 logements maximum. Podeliha est candidat pour ce projet. Afin de permettre au bailleur social d'obtenir les agréments nécessaires, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord de principe et d'autoriser Podeliha à accéder au terrain pour réaliser les études préalables indispensables à la bonne conception du projet.

VIE ECONOMIQUE LOCALE

Multiservices de Cherré – Approbation de l'avenant de résiliation du bail commercial

Par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2024, un bail commercial avec la société Café de Cherré a été autorisé pour l'exploitation du multiservices de Cherré. Il est proposé de résilier ce bail commercial pour permettre la reprise d'activité. Le projet d'avenant est joint à la présente.

SOLIDARITES

Repas des aînés - Fixation du tarif pour les accompagnants non bénéficiaires

Il est proposé de fixer le montant du repas des aînés pour les accompagnants non bénéficiaires n'atteignant pas l'âge requis ou n'habitant pas la commune.

COMMUNICATION ET CITOYENNETE

Nocturne des Hauts-d'Anjou du 12 décembre - Liste des lauréats

Lors de la Nocturne des Hauts-d'Anjou qui se tiendra le 12 décembre 2025 sur le thème de la vie économique locale, il est proposé de mettre à l'honneur et de récompenser les associations de commerçants du territoire pour leur investissement au sein de la commune en recevant une subvention exceptionnelle de 300 € qui leur sera versée en même temps que les subventions classiques en mai-juin.

FINANCES

Budget principal – Réalisation d'un contrat de prêt Transformation écologique pour le financement des travaux de réaménagement et de renaturation du ruisseau du Piron

Conformément à l'autorisation budgétaire, et après consultation de plusieurs organismes financiers, il est proposé de conclure avec la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt transformation écologique pour le financement des travaux de réaménagement, de restauration hydromorphologique et de renaturation du ruisseau du Piron sur la commune déléguée de Champigné. Les caractéristiques financières de ce prêt sont jointes en annexe.

Budget principal – Réalisation d'un contrat de prêt Renouvellement urbain Petites Villes de Demain (PRUPVD) pour le financement des travaux de requalification de la traversée de bourg de la commune déléguée de Champigné

Conformément à l'autorisation budgétaire, et après consultation de plusieurs organismes financiers, il est proposé de conclure avec la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt Renouvellement urbain PVD pour le financement des travaux de requalification de la traversée de bourg sur la commune déléguée de Champigné. Les caractéristiques financières de ce prêt sont jointes en annexe.

Admission en non-valeur

Il est proposé, à la demande du trésorier municipal, d'admettre en non-valeur des créances à hauteur de 625,49 €, pour des dettes de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, frais minimes et irrécouvrables, concernant plusieurs familles du territoire.

Modification des règles d'amortissement des immobilisations

Il est proposé d'adapter la délibération prévoyant les règles d'amortissement des immobilisations et rendre amortissables les dépenses effectuées sur deux comptes.

RESSOURCES HUMAINES

Mise en place de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La commune des Hauts-d'Anjou mène depuis plusieurs années une démarche volontaire de prévention des risques professionnels, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la qualité de vie au travail de chacun. En 2025, la commune a engagé le travail de réalisation du DUERP, document rendu obligatoire par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, et s'est pour cela faite accompagner par un prestataire spécialiste en hygiène et sécurité. Aujourd'hui, le DUERP des Hauts-d'Anjou est réalisé. Il permet d'établir un diagnostic objectif des risques inhérents aux postes de travail de la commune, et de mettre en place un plan d'action progressif, cohérent et adapté.

Protection sociale complémentaire - Mise en place de la participation de l'employeur à la mutuelle à compter du 1er janvier 2026

A compter du 1er janvier 2026, les employeurs publics seront tenus de participer au financement des garanties de complémentaire santé de leurs agents, à hauteur minimale de 15 € par mois et par agent. Dans l'attente de l'éventuelle conclusion d'un contrat collectif santé en juillet 2027 par le biais du groupement des Centres de Gestion des Pays de la Loire, la collectivité instaure, à compter du 1er janvier 2026, une participation de 15 € par mois aux agents titulaires d'un contrat de santé individuel labellisé.

Protection sociale complémentaire - Adhésion à l'appel d'offre du groupement des Centres de Gestion des Pays de la Loire pour un contrat collectif complémentaire santé à adhésion facultative

Comme cela avait été proposé aux collectivités en 2024 en matière de prévoyance, les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, ont décidé d'engager un marché régional qui permettra d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière d'assurance complémentaire santé, à compter du 1er juillet 2027. Afin de préparer cette consultation, chaque collectivité doit informer de son intention de participer au projet. Cette déclaration d'intention est non engageante, elle permettra d'évaluer l'assiette potentielle et d'affiner les conditions financières de la future offre. En fonction des résultats de la consultation, la collectivité choisira ou non d'adhérer au contrat collectif proposé. La commune des Hauts-d'Anjou souhaite participer à l'appel d'offre lancé par le groupement des CDG des Pays de la Loire.

Modification du tableau des effectifs

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier le temps de travail de deux postes et de supprimer un poste au sein du pôle enfance et éducation, de créer un poste permanent à mi-temps au sein du pôle exploitation technique, et de créer un poste non permanent au sein du pôle aménagement.

AFFAIRES DIVERSES